

APPENDICE "B"

11034, 107e rue,
Edmonton, Alberta,
28 mai 1941.

PRÉSIDENT DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA LOI DES PENSIONS ET LA
LOI DES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Chambre des communes,
Ottawa, Canada.

CHER MONSIEUR,—Au nom d'un grand nombre d'ex-fonctionnaires de l'Alberta, nous, les soussignés, demandons respectueusement que la recommandation suivante de la Commission d'assistance aux anciens combattants, recommandation incluse dans son rapport de décembre 1937, soit étudiée par votre Comité en vue de son approbation.

Que la Loi des pensions du service civil, ch. 24 des Statuts révisés du Canada, soit modifiée de façon à prescrire que la période de service actif des fonctionnaires civils du Canada, qui ont fait partie des forces armées du pays durant la Grande Guerre, 1914-1918, puisse compter pour les fins de la pension.

Quand l'honorable Ian Mackenzie vint à Edmonton au début de l'année 1938, il fut clairement déclaré que la recommandation précitée avait été référée au Comité spécial des pensions.

Dans le rapport du Comité spécial des pensions, soumis à la Chambre en mai 1939, la recommandation n° 4 fut soumise dans les termes suivants:

Que soit insérée dans la loi une disposition permettant de compter comme service, aux fins de la loi, toute période de service actif outre-mer pendant la Grande Guerre qui ne peut présentement être comptée, sous réserve de certaines restrictions. Le président, en soumettant cette recommandation particulière, déclara:

Toutes les associations d'anciens combattants ont présenté à ce sujet des recommandations depuis nombre d'années, et ont demandé l'inclusion de ce service en toute justice, le principe en étant établi relativement à la Gendarmerie à cheval, et, je pense, à une autre division du service; et votre Comité a décidé de recommander le changement.

On n'a pas encore donné suite à cette recommandation, et on me prie de demander si votre Comité approuverait la mise en vigueur de la recommandation dans un avenir rapproché.

Vu le fait que nombre d'hommes intéressés sont entrés au service de l'Etat à un âge avancé, cela ajouterait un faible supplément à leur maigre allocation.

Nous incluons un nombre suffisant d'exemplaires de cette lettre pour distribution aux membres de votre Comité.

Au nom des ex-fonctionnaires fédéraux de l'Alberta.

Le tout respectueusement soumis,

S. GUMWOOD,
président.

J. W. PRATT,
W. RONAHAN.